PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2025

Présents : CLEMENT Guillaume ; FERGEAU Paquita ; BROTTIER Arnaud ; FRANCOIS Jean-Pierre ; ALBERT Adeline ; BORDIER Renaud ; DOLIN Anne ; FICHET Stéphane ; GALLARD David ; PAILLAT Catherine ; PAITRAULT Magalie
Excusés : BERTIN Monique ; NEVEU Linda
Secrétaire de séance : PAITRAULT Magalie
Date de la convocation : 15 octobre 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025
2. Délibération participation financière action sociale
3. Délibération demande de subvention collège Thénezay
4. Approbation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine
5. Présentation protection sociale complémentaire : contrats collectifs santé et prévoyance
6. Compte rendu des différentes commissions
7. Questions diverses

1 - Délibération approbation procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025

Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 à l'unanimité.

2 - Délibération participation financière action sociale

Le Maire de LA FERRIERE EN PARTHENAY.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L5211-25-1 ;
Vu les demandes d'aide financière de personnes domiciliés à La Ferrière-en-Parthenay pour contribuer au règlement d'une partie de leur facture d'électricité par le biais du service médico-social de Parthenay.
Après examen et évaluation des situations sociales et financières établis par l'assistante sociale, au vu des ressources et charges de ces 2 foyers.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 200 € et de 89,26 € versées directement à SEOLIS.

3 - Délibération demande de subvention collège Thénezay

Vu la demande de subvention effectuée par le Collège Jean de la Fontaine de Thénezay pour le financement de diverses actions culturelles sur le territoire régional, national et international.
Après examen et évaluation de la situation financière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une subvention au Collège Jean de la Fontaine de Thénezay de 15 € par élève soit 390 € pour les 26 élèves domiciliés sur notre commune.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

4 - Approbation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Parthenay Gâtine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025 prenant acte du rapport d'activités de l'année 2024 de la communauté de communes Parthenay Gâtine ;
Vu le rapport d'activités 2024 transmis par la Communauté de communes Parthenay-Gâtine en date du 1er octobre 2025 ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activités de l'année 2024 de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

5 - Présentation protection sociale complémentaire : contrats collectifs santé et prévoyance

La commission municipale a travaillé le sujet, puis une présentation des différents éléments aux agents a été réalisée lors d'une rencontre le 17 octobre 2025.

Santé obligatoire au 01/01/26.
Le conseil municipal :

- Retient la proposition de « contrat collectif ». Suite à la consultation effectuée par le Centre de gestion des Deux Sèvres, le prestataire retenu est la MNT.
- Décide d'un montant de participation employeur de 15 € bruts mensuels / agent.

Prévoyance (Maintien de salaire en cas d'aléa de la vie) : obligatoire depuis 01/01/25.
Le conseil municipal :

- Retient la proposition de « contrat collectif ». Suite à la consultation effectuée par le Centre de gestion des Deux Sèvres, le prestataire retenu est le groupement MNT / RELYENS. Ce contrat collectif remplacera le dispositif actuellement en place de la prise en compte des contrats individuels « labellisés ».
- Décide d'un montant de participation employeur de 7€ bruts mensuels / agent.

Ces assurances restent à adhésion facultative des agents (ils peuvent choisir de ne couvrir aucun risque, l'un, l'autre ou les deux). La participation employeur est sous forme d'un montant unitaire versé à l'identique aux agents quel que soit le temps de travail et le statut. La participation versée est limitée au montant de la cotisation due par l'agent.

Les choix ci-dessus vont être soumis au Comité Social Territorial de novembre.

6 - Compte rendu des différentes commissions

Personnel
Comptabilité/RH : Audrey en arrêt du 29/09 au 17/10, puis reconduit jusqu'au 19/11 - intervention d'un agent intérim du Centre de gestion demandée.

Agence postale : Sabrina sera en congés et en arrêt à partir du mardi 28/10 jusqu'au 14/01 inclus. Amandine remplacera sur une bonne part de l'absence sauf sur certains mercredis et du 22/12 au 02/01 où elle sera en congés.

Cœur de bourg
Voyage d'études proposé par le CAUE le 07/11 :
Le CAUE 79 organise en partenariat avec la DDT, une journée d'étude en Vendée et Loire-Atlantique, sur le thème « Réinventer l'habitat : des projets agiles pour les enjeux de demain ».
Au programme, la visite de trois opérations de logements, qui apportent des réponses concrètes aux enjeux d'aujourd'hui et de demain : densification, sobriété, qualité des espaces... des architectes et paysagistes-conseils de l'Etat seront présents pour cette journée.
Seront présents : CLEMENT G., BERTIN M., FERGEAU P., FRANCOIS J-P.

EcoQuartier :
Poursuite du travail avec SETEC sur les scénarii d'aménagement qui ont été redéfinis à la suite de la réunion de la commission municipale et de la concertation du 3 octobre avec les habitants.
Le COPIL EcoQuartier est prévu le 04/11 à 10h15 à la salle des fêtes.

Chantier de déconstruction :
Réunions de chantier réalisées les 24/09 et 08/10. Les travaux de déconstruction suivent le planning prévu.
Travaux effectués : démontage des matériaux réutilisables, curage des bâtiments et désamiantage. Ceux restant à faire : démolition avec séparation des matériaux en fonction de leur usage de réemploi.
La commune stockera les pierres de moellons à l'ancienne déchetterie pour recréer des aménagements sur le site.
La commune réutilisera les matériaux de remblai non valorisables pour améliorer le chemin rural entre Maisonneuve et Magot.

Voirie
Travaux DIRCO sur la 2x2 voies :
L'entreprise COLAS a été autorisée à stocker du rabotage d'enrobée sur le parking du bourg. Elle nous permet d'utiliser la marchandise dont nous avons besoin et reprendra le reste en mai 2026.

Remplacement du taille-haie défectueux par un matériel neuf :
Taille haie STHIL HS82R par LUDO MOTOC de Pompaire pour 615.83€ht (la réparation aurait coûté 284.78€ttc).

Pylône télécom situé au fond du parking poids lourds :
Le Groupe Cellnex, a fait l'acquisition successive des sites pylônes de téléphonie mobile de Bouygues Telecom en 2016, Free Mobile en 2019 et plus récemment SFR.
Ontower, filiale du groupe Cellnex, est propriétaire de l'infrastructure sur un terrain communal.
Dans un souci de trouver un équilibre entre couverture réseau et rationalisation de leur réseau d'infrastructures sur le territoire, ils sont amenés à modifier les conditions d'exploitation de certains sites afin de répondre aux évolutions technologiques dans un environnement économique bouleversé et de respecter un tout nouveau contexte législatif et réglementaire. Le récent paquet législatif applicable à leur activité, voté en 2021. Plus précisément, la France a mis en place des mesures leur imposant de réduire l'empreinte environnementale du numérique et les conduisent à mener une politique de poursuite de l'exploitation des sites répondant à un cahier des charges enrichi, dans le cadre d'une maîtrise du foncier de nature à leur permettre de réaliser les investissements nécessaires pour garantir la meilleure couverture, le tout en veillant à ne pas dupliquer les sites inutilement et donc à réduire l'empreinte environnementale.
Par ailleurs, l'évolution prochaine des technologies embarquées au sol (edge computing) ainsi que d'autres considérations d'ingénierie les obligent à devoir disposer de droits réels sur une surface suffisante pour garantir l'évolution des sites.
Les conditions d'exploitation des sites doivent garantir aux opérateurs des conditions d'émission de haute qualité tout en étant en conformité avec la législation en vigueur.
Ils ont décidé de pérenniser des sites uniquement sur un foncier qu'ils souhaitent maitriser. C'est une des conditions aux investissement majeurs qui sont à réaliser.
Ils ont interrogé notre collectivité afin de savoir si nous souhaitions les accompagner dans la pérennisation du site qu'ils occupent en prenant en compte :

- L'avenir des sites, réorganisation de leur architecture réseau, surface nécessaire et maîtrise du foncier en poursuivant l'exploitation du site à la condition de pouvoir, dans un calendrier établi, se mettre d'accord sur de nouveaux termes d'exploitation répondant à leur cahier des charges, c'est à dire acquérir des droits réels, sur une surface suffisante, de nature à leur permettre de pérenniser ce site notamment dans le nouveau cadre réglementaire leur imposant une mise en commun de leurs infrastructures et une réduction de l'empreinte environnementale du numérique.
- Surface : leur intérêt porte sur une surface totale de 128m².
- Offre financière : une proposition d'acquisition de cette surface va être faite par leur département juridique d'ici quelques jours.

Leur intention : solliciter quelques m² supplémentaires, 128m² contre actuellement 84m² avec concession de droits réels.

Le conseil est favorable à la poursuite des négociations et à la demande de surface supplémentaire. Il préfère que la commune conserve la nu propriété et cède l'usufruit temporaire pour 30 ans par exemple. Ces éléments sont à étudier.

<u>Bâtiments</u>
Relamping du complexe sportif (salle et vestiaires) :
Reçu un 1er devis de CIGEC. Revoir le sujet lors d'une commission (voir à ajouter la bibliothèque).
Un dossier de demande de subvention sera à déposer auprès du SIEDS (Programme d'action à gain rapide, aide financière de 80% du montant des devis plafonnée à 10 000€ HT/projet, dans la limite de 4 projets/an ; 1 dossier par site).

Dans l'objectif d'installer la fibre à la mairie et de faire évoluer nos solutions téléphoniques, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs prestataires.

M.A.M :
Signé l'acquisition du bâtiment à l'EPF le 03/10.

Local commercial 1 rue de la mairie :
Le compromis de vente a été signé le 09/10.
Reçu le préavis de départ du locataire du logement pour le 31/10 ainsi, au moment de la signature de la vente, l'ensemble de l'immeuble sera vide

Projet remplacement chaudière bois :
Un premier RV est prévu pour échanger sur l'opportunité de réaliser une étude de faisabilité concernant la création d'un réseau de chaleur communal ou intercommunal afin de réhabiliter l'actuel réseau de chaleur école / cantine / mairie et interroger son éventuelle extension. Le RV se déroulera le 10/11 à 14h à la mairie avec M. Davide STEPHANI (CCPG) + M. Baptiste DELHOMME (CD79) responsable départemental réseau de chaleur pour le compte de l'ADEME.

Devis signés auprès de l'Ent. PAITREAULT pour la fabrication d'un placard autour du coffre-fort ainsi que la création de deux coffres stores en salle de conseil = 1789.53€ht.

Cimetière
Le Carré militaire est en cours d'aménagement. Un mat pour les couleurs a été offert par le Souvenir français. L'inauguration se déroulera le vendredi 05/12 à 10h30. Elle se poursuivra par la commémoration de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Communication
Bulletin municipal : 450 bulletins de 36 pages. Conception-mise en page : TABULA RASA (990€ ttc). Impression : IMPRIMERIE NOUVELLE (1164€ ttc)

Ecole
Travaux par la CCPG : création de WC pour les grands dans la salle de motricité et remplacement de la baignoire par un bac à douche.

Jeunesse
Aucune candidature n'a été reçue pour le dispositif argent de poche pour les vacances d'Octobre.

7 - Questions diverses

- Parc Naturel Régional : Réunion lundi 24 novembre à 18h au Syndicat des eaux de gâtine
- Prise de fonction ce jour de Mme la Sous-Préfète Laetitia KULIS
- Mobilité électrique en Deux-Sèvres : Bilan de l'année 2024 établi par le SIEDS disponible

Agenda

- 23/10 à 19h : COPIL n°2 VALECO en présence de 3D Energies
- 11/11 à 10h : Commémoration du 11 novembre à La Ferrière puis à 11h30 à Saurais
- 12/11 à 14h à St-Maixent-l'Ecole : le CDG79, l'ADM79 et le CNFPT proposent une réunion de sensibilisation à l'intelligence artificielle générative dans les collectivités locales (CLEMENT G., ALBERT A., VERGER Ch)
- 17/11 à 20h30 : Conseil municipal
- 19/11 : Salon des Maires à Paris (visite Assemblée nationale à 16h, visite du Sénat à 18h puis dîner au Sénat à 20h)
- 09/01 à 19h : Vœux du maire à la salle des fêtes

Fin de séance à 23h.

Le Maire, Le secrétaire de séance,